



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 78256

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les fortes disparités du nombre de cabinets d'infirmiers libéraux selon les régions. En moyenne, on compte en France quatre-vingt-un infirmiers libéraux pour 100 000 habitants. Cette moyenne est très variable selon les différentes régions de France. Par exemple, la densité dépasse 195 dans les départements de la Corse et de l'Hérault. À l'opposé, elle est inférieure à quarante dans certains départements d'Ile-de-France. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de lutter contre ces disparités.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78256

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10472